



A Assier le 10/02/2025

Communiqué de presse
Expression syndicale : la Confédération paysanne dénonce le « deux poids, deux mesures » !

Action syndicale au Grand Palais: renvoi du procès au 14 octobre 2025.

Deux de nos camarades sont poursuivis suite à notre manifestation pacifique du 5 décembre 2024 au Grand Palais à Paris lors de l'inauguration de la Bourse de Commerce Européenne.

Ils sont passés en audience ce 4 février en début d'après-midi pour apprendre de la Présidente du Tribunal de Paris, le renvoi de l'affaire au 14 octobre 2025 à 13h30 devant la 24ème chambre du tribunal de Paris. En effet, face à la dizaine de signalements à l'IGPN et à notre saisie de la défenseure des Droits, l'affaire est en effet bien plus importante qu'une simple audience de comparution immédiate...

Malgré les inconvénients posés par le report de cette audience, la victoire du jour est l'obtention par les avocats de la levée du contrôle judiciaire des deux prévenus, qui n'auront plus à pointer toutes les deux semaines au commissariat pendant les huit mois qui viennent.

Ce temps supplémentaire doit permettre à la justice de mieux appréhender les faits de nasse illégale et autres charges violentes effectuées ce jour-là par la BRAV-M alors que nous étions en train de nous disperser dans le calme et avons clôturé la manifestation.

La lutte pour le revenu paysan et la dénonciation de la spéculation sur les marchés agricoles internationaux restent des boussoles de notre action syndicale.

Nous serons logiquement au rendez-vous le 14 octobre 2025 pour demander la relaxe de nos camarades, victimes d'une répression syndicale et policière démesurée.

Nous remercions chaleureusement les 80 personnes venues soutenir nos deux militant·es : des paysan·nes, des élu·es mais également diverses organisations paysannes, politiques, citoyennes et environnementales étaient présentes.

Dans le Lot aussi : "deux poids, deux mesures"!

Dans le Lot, alors que des panneaux sont retournés, plastifiés depuis plus d'un an, que des pneus ont été incendiés sur les ronds-points, c'est un sympathisant de la Confédération Paysanne qui doit être jugé, le 5 juin, pour être soupçonné d'avoir écrit au feutre sur des panneaux d'entrée de bourg.

Pour dénoncer le "deux poids, deux mesures" dans la répression de l'expression syndicale, la Confédération paysanne du Lot a déposé, ce jour, une main courante pour constater les dégradations commises par les syndicats agricoles qui ont tant coûté au Département ainsi qu'à certaines communes.

Elle appelle aussi à soutenir Philippe lors de son procès, le 5 juin à Cahors.

Contacts :

- Pierre Dufour, pierre.dufour.stcirqlapopie@orange.fr, 06 81 95 07 49
- Alexis Esteulle, ladourmelle@laposte.net; 05 65 34 08 45
- Confédération paysanne : conf.paysanne.lot@gmail.com ; 06 19 12 95 01